

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS

OBJET - VACCINATIONS

Nous vous demandons de vérifier que votre enfant est correctement vacciné.

Certaines vaccinations sont obligatoires avant toute entrée en collectivité (école maternelle...) et un **justificatif** doit être fourni **avant toute inscription** à l'école (certificat de vaccinations). Les parents sont tenus de faire pratiquer ces vaccinations et d'en assumer la surveillance. Les vaccinations peuvent être effectuées, selon votre choix, dans un centre de vaccinations ou par le médecin traitant.

▪ **LES VACCINATIONS CONTRE LA DIPHTÉRIE, LE TÉTANOS ET LA POLIOMYÉLITE SONT OBLIGATOIRES** (*Code de la santé publique*)

La primovaccination est obligatoire chez l'enfant.

En référence au schéma vaccinal simplifié (2013) recommandé par le Haut Conseil de Santé publique :

- votre enfant doit avoir reçu la vaccination qui comprend deux injections à l'âge de 2 et 4 mois suivies d'un rappel à 11 mois.

Pour la poliomyélite, les rappels sont obligatoires jusqu'à l'âge de 13 ans et recommandés au-delà.

Pour la diphtérie et le tétanos, les rappels sont recommandés à l'âge de 6 ans puis entre 11 et 13 ans et ultérieurement aux âges prévus pour les adultes.

▪ **LA VACCINATION CONTRE L'HEPATITE B**

- Recommandée en priorité chez le nourrisson avec rattrapage chez l'enfant ou l'adolescent jusqu'à l'âge de 15 ans révolus.
- Elle est obligatoire pour tous ceux qui s'orientent vers des professions de santé, médicales et pharmaceutiques dont la formation nécessitera des stages professionnels les exposant à des risques de contamination dans un établissement ou organisme de soins ou de prévention (art. L.3111-4 du code de la santé publique).

▪ **LA VACCINATION CONTRE LA TUBERCULOSE (BCG) N'EST PLUS OBLIGATOIRE** (*décret n°2007-1111 du 17 juillet 2007*).

Nous vous remercions de vérifier le carnet de santé de votre enfant et de consulter votre médecin traitant si les vaccinations ne vous semblent pas en règle. Malgré le recul de certaines maladies, il en persiste qui restent très graves. La seule protection reste la vaccination.

